



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES ARMÉES

## AUTORITÉ DE SÉCURITÉ AÉRONAUTIQUE D'ÉTAT

### CERTIFICAT D'AGRÉMENT

APPROVAL CERTIFICATE

### ORGANISME DE GESTION DU MAINTIEN DE LA NAVIGABILITÉ

CONTINUING AIRWORTHINESS MANAGEMENT ORGANISATION

**FRA-M-0006**

Vu le décret n°2013-366 du 29 avril 2013 et l'instruction interministérielle dite FRA, en vigueur, relative au maintien de la navigabilité des aéronefs militaires et des aéronefs appartenant à l'État et des produits, pièces et équipements aéronautiques et relative à l'agrément des organismes et des personnes participant à ces tâches, et dans le respect des conditions énoncées ci-dessous, le directeur de la sécurité aéronautique d'État, certifie que :

*Pursuant to the decree n°2013-366 of 29 April 2013 and the interministerial instruction FRA relating to the continuing airworthiness of military and State owned aircraft and to aeronautical products, parts and appliances and relating to the approval of organisations and personnel to the conditions specified hereafter, the Director of the State Aviation Safety Authority, certifies that :*

### Sabena Technics BOD

19, rue Marcel ISSATIER

CS50008

33693 MERIGNAC

est un organisme de gestion du maintien de la navigabilité (OGMN) Partie FRA-M agréé pour gérer le maintien de la navigabilité des aéronefs répertoriés dans le tableau d'agrément joint et lorsque cela est mentionné, conformément à la sous-partie I section A de la instruction FRA-M, pour délivrer des certificats d'examen de navigabilité après un examen de navigabilité tel que spécifié au point FRA- M.A.910 c).

*as a Continuing Airworthiness Management Organisation in compliance (CAMO) with Section A, Subpart G of FRA-M, approved to manage the continuing airworthiness of the aircraft listed in the attached schedule of approval and, when stipulated, in compliance with Section A, Subpart I of FRA-M, to issue recommendations and Military Airworthiness Review Certificates after an airworthiness review as specified in FRA- M.A.910 c).*

#### CONDITIONS / conditions :

1. Le présent agrément est limité au domaine d'application défini dans la section « champ de l'agrément » correspondante du manuel approuvé des spécifications de l'organisme de gestion du maintien de la navigabilité visé à l'annexe I de l'instruction interministérielle FRA.

*This approval is limited to that specified in the scope of work section of the approved maintenance organisation exposition as referred to the annex of interministerial instruction named Part FRA.*

2. Le présent agrément implique le respect des procédures prévues dans le manuel approuvé des spécifications de l'organisme de gestion du maintien de la navigabilité (MGN) comme spécifié dans la Partie FRA-M.

*This approval requires compliance with the procedures specified in the approved maintenance organisation exposition as referred to the FRA-M*

3. Le présent agrément est valable tant que l'organisme de gestion du maintien de la navigabilité agréé Partie FRA-M respecte les dispositions de la Partie FRA-M

*This approval is valid whilst the approved maintenance organisation remains in compliance with the Part FRA-M.*

4. Lorsque l'organisme de gestion du maintien de la navigabilité contractualise l'exécution de tâches limitées de gestion du maintien de la navigabilité à un (des) organisme(s) sous-traitant travaillant selon son système qualité, cet agrément reste valide sous réserve que ce(s) organisme(s) demeurent conforme(s) à ses obligations contractuelles.

*Where the Continuing Airworthiness Management Organisation contracts or tasks under its Quality System the service of an/several organisation(s), this approval remains valid subject to such organisation(s) fulfilling applicable contractual or tasking obligations.*

1. Sous réserve de respecter les conditions précitées, la durée de validité du présent agrément est illimitée, sauf si l'agrément a été auparavant rendu, remplacé, suspendu ou retiré

*Subject to compliance with the conditions here above, this approval shall remain valid for an unlimited duration unless the approval has been previously been surrendered, superseded, suspended or revoked.*

Date de délivrance initiale : 16/06/2015

*Date of original issue*

Signature : Pour le directeur de la sécurité aéronautique d'État

*Signed*

et par délégation  
Le général de brigade Marc de BOUVIER  
Directeur de la navigabilité



# TABLEAU D'AGRÈMENT DE L'ORGANISME DE GESTION DU MAINTIEN DE LA NAVIGABILITÉ

*CONTINUING AIRWORTHINESS MANAGEMENT ORGANISATION APPROVAL SCHEDULE*

## FRA-M-0006

### Sabena Technics BOD

19, rue Marcel ISSATIER

CS50008

33693 MERIGNAC

Type/ Série / Groupe d'aéronef (sous-partie G) <i>Aircraft type/series/group (Sub-part G)</i>	Examen de navigabilité (sous-partie I) <i>Airworthiness review authorized (Sub-part I)</i>	Organisme(s)/sites travaillant dans le cadre d'un système qualité <i>Other organisation(s) conducting continuing airworthiness management tasks under Quality System</i>	Révision date <i>Revision date</i>
A330-223	NON	Le site de : <i>In the facilities of:</i> -Mérignac	0 16/06/2015
A310-304	NON	Le site de : <i>In the facilities of:</i> -Mérignac	1 23/08/2018

Le présent programme se limite au périmètre d'activités mentionnées à la section correspondante du manuel approuvé des spécifications de l'organisme de gestion du maintien de la navigabilité (MGN).

*This approval schedule is limited to those products and activities specified in the scope of work section of the approved maintenance organisation exposition.*

Référence du MGN :

Le Supplément MGN FRA-M Edition 1 Amendement 3 d'avril 2018 (et ses révisions ultérieures approuvées)

s'appuie sur le MGN PART-M de l'agrément FR.MG.288

Date de délivrance initiale : 16/06/2015

*Date of original issue*

Signature : Pour le directeur de la sécurité aéronautique d'État  
et par délégation

*Signed*

Le général de brigade Marc de BOUVIER  
Directeur de la navigabilité

Date de la présente révision : 23/08/2018

*Date of this revision*

N° de révision : 1

*Revision No:*



**TABLEAU D'AGRÉMENT DE L'ORGANISME DE GESTION DU MAINTIEN  
DE LA NAVIGABILITÉ**

*CONTINUING AIRWORTHINESS MANAGEMENT ORGANISATION APPROVAL SCHEDULE*

**FRA-M-0006**

**Sabena Technics BOD**

19, rue Marcel ISSATIER

CS50008

33693 MERIGNAC

**Suivi des révisions**

*Follow-up of revisions*

<b>Numéro de révision</b> <i>Number of revision</i>	<b>Périmètre</b> <i>Perimeter</i>	<b>Date</b> <i>Date</i>
0	- Airbus A330-323 à Mérignac	16/06/2015
1	<b>Ajout</b> - Airbus A310-304 à Mérignac	<b>23/08/2018</b>

Date de délivrance initiale : **16/06/2015**

*Date of original issue*

Date de la présente révision : **23/08/2018**

*Date of this revision*

N° de révision : 1

*Revision No:*

Signature : Pour le directeur de la sécurité aéronautique d'État

*Signed*

et par délégation

Le général de brigade Marc de BOUVIER

Directeur de la navigabilité

